

CHARTRE RSE PRECICAST

FONDEMENT :

Dans le cadre de sa politique de développement durable, PRECICAST s'est engagée à déployer une stratégie RSE, véritable pilier de sa stratégie d'entreprise.

A ce titre, PRECICAST a la volonté de partager son engagement avec l'ensemble des acteurs majeurs de son développement (fournisseurs/sous-traitants...)

L'objectif de cette charte est d'exprimer les engagements de PRECICAST dans 4 domaines fondamentaux :

I. GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

- PRECICAST a à cœur de guider l'ensemble de ses décisions, orientations, dans le respect de ses valeurs propres:
 - ✓ L'esprit d'entreprendre et de progresser
 - ✓ Le respect et la confiance
 - ✓ L'expertise métier
 - ✓ La transmission du savoir

- PRECICAST s'engage à :
 - Promouvoir en interne les enjeux du développement durable
 - Identifier, anticiper, gérer les risques financiers, fiscaux, environnementaux, de sécurité...
 - Sensibiliser ses partenaires au développement durable
 - Privilégier des relations constructives, loyales avec ses tierces parties (salariés, clients, fournisseurs, sous-traitants...)

II. LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME / LE DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL HUMAIN

- La société PRECICAST s'engage à respecter les principes issus de la Déclaration de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

- La société PRECICAST s'engage à se conformer à la législation nationale en matière de droit du travail, et s'engage à appliquer les principes découlant des principales conventions internationales, notamment :
 - Les conventions n°14 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) garantissant un repos hebdomadaire minimum de vingt-quatre heures consécutives,
 - Les Conventions n°29 et n°105 de l'OIT interdisant le recours au travail forcé,
 - Les Conventions de l'OIT relatives à l'abolition du travail des enfants et à l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail.



- De plus, PRECICAST s'engage à :
 - Ne pas avoir recours à l'emploi de travailleur étranger démuné de titre de travail, à la traite d'êtres humains ou au trafic de main-d'œuvre étrangère
 - Veiller à l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, qui suppose d'éviter toute discrimination pour des motifs d'origine ethnique, de mœurs, sexe, âge, d'appartenance syndicale, d'opinions politiques ou religieuse,
 - Permettre le développement du dialogue social et de la négociation collective en favorisant la libre expression et d'association des travailleurs,
 - Mettre en œuvre un système de protection de la santé dans le cadre des exigences réglementaires qui lui sont applicables.
 - Assurer à ses salariés un cadre de travail sûr et sain.
 - Favoriser l'accès à la formation et développer la formation tout au long de la vie

III. LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La société PRECICAST met en œuvre des mesures adaptées au respect de l'environnement, en :

- Se conformant aux réglementations applicables en matière d'environnement,
- Limitant l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment en réduisant ses consommations d'énergie et de ressources naturelles ainsi que sa production de déchets, et en maîtrisant ses émissions et les nuisances de quelque nature que ce soit,
- Prévenant et limitant les risques environnementaux de ses activités et produits, y compris les risques santé/environnement
- Veillant à sensibiliser et former l'ensemble de son personnel aux actions engagées en faveur de l'environnement.
- Favorisant la dématérialisation

IV. LOYAUTE DES PRATIQUES ECONOMIQUES

La société PRECICAST s'engage :

- à se conformer aux lois, directives et réglementations anti-corruption en vigueur
- à n'accorder ou solliciter aucun paiement illicite
- à n'accepter ou promettre aucun avantage indu en vue d'obtenir ou de conserver un autre avantage indu
- à ne proposer ou percevoir aucun versement illégal de la part d'un client, d'un fournisseur ou de quiconque
- à ne tirer aucun avantage d'actes frauduleux, d'escroquerie ou de falsification
- à lutter ouvertement contre toute concurrence déloyale

Gilles RENARD

Président

Le 4 septembre 2016

